

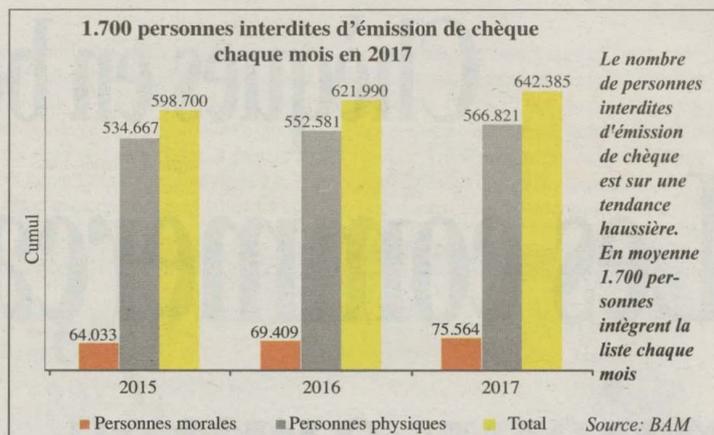
Chèques: BAM va renforcer la traque aux fraudeurs

• 11,7 milliards de DH d'incidents de paiement chaque année

• La centrale des chèques irréguliers sera ouverte aux entreprises à partir du 4e trimestre

• Il s'agit surtout de rétablir la crédibilité de ce moyen de paiement

LA Banque centrale s'apprête à honorer une promesse vieille de plus de dix ans. A partir du 4e trimestre, les commerçants pourront authentifier les chèques qu'ils reçoivent en consultant la base de données



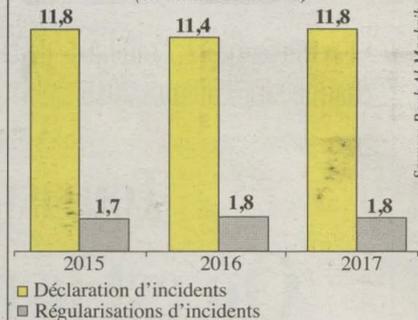
du service de centralisation des chèques irréguliers (SCCI). C'est un soulagement pour les opérateurs économiques qui sont démunis face à l'utilisation frauduleuse du chèque. Gérée par CreditInfo Checks, la

centrale des chèques irréguliers a vocation à prévenir le risque d'impayé. Mais, ce n'est pas une garantie de paiement. Contre 10 DH, une entreprise pourra vérifier le risque associé à un chèque avant de l'encaisser. Le montant peut paraître insignifiant, mais pour de petits chèques, il n'est pas négligeable. «L'objectif est de mettre à la disposition des acteurs économiques un

rifier les informations qui la concernent. Après la grande campagne de sensibilisation menée au milieu des années 2000 pour contrecarrer la poussée des chèques en bois, les nouvelles mesures visent le même objectif: réhabiliter la crédibilité du chèque comme moyen de paiement. «C'est un outil qui va permettre d'agir en amont pour éviter l'impayé», note Fadoua Louah, responsable du département Centrale d'information à Bank Al-Maghrib. Il est encore prépondérant parmi les moyens de règlement des transactions. Mais sa part diminue au fil des années à cause de la concurrence des autres canaux mais aussi de la fraude. C'est un élément qui pollue le climat des affaires puisqu'en plus des délais de paiement, les entreprises doivent courir derrière les clients indécents. La recrudescence des chèques en bois a accentué la méfiance de nombreux commerces au point où certains magasins les rejettent systématiquement ou exigent la certification. Le détournement de l'usage du chèque explique aussi l'augmentation des incidents. Dans bien des cas, il est utilisé

Montant des incidents de paiement sur chèques

(en milliards de DH)



Les impayés sur chèques polluent le climat des affaires puisqu'en plus des délais de paiement, les entreprises doivent courir derrière les clients indécents. La recrudescence de la fraude a accentué la méfiance de nombreux commerçants au point où certains rejettent systématiquement les chèques ou exigent la certification. En moyenne 422.000 incidents ont été relevés ces trois dernières années

outil d'aide à la décision», relève Khalid Zbir, directeur Réseau et Centrales d'information à Bank Al-Maghrib.

Pour vérifier la solvabilité du client, les abonnés au service auront à disposition plusieurs canaux (téléphone, lecteur de chèque, TPE, application...). Le déploiement du service sera progressif. Il sera sans doute déployé dans un premier temps dans les grandes villes notamment à Casablanca avant une extension sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, l'offre sera complétée ultérieurement par des services à valeur ajoutée comme le blocage de provision en ligne. Pour s'assurer de se faire payer, une entreprise pourra demander à la banque de bloquer le montant du chèque pour une durée déterminée. Seules les entreprises pourront accéder aux informations de la centrale des chèques irréguliers. Cependant, une personne physique a la possibilité de vé-

pour étaler un paiement sur plusieurs mois par exemple. Or, il arrive souvent que le porteur dépose le chèque avant les dates convenues. En moyenne annuelle, 422.000 incidents de paiement ont été relevés sur les chèques ces trois dernières années pour un montant moyen de 11,7 milliards de DH. Le taux de régularisation reste très faible. Il se limite à 27% en nombre et 15% en valeur. En quinze ans, il n'a pas beaucoup évolué. A fin 2017, 85 milliards de DH d'incidents de paiement n'avaient pas encore été régularisés. L'encours ne donne pas une image fidèle de la réalité. Même en cas de régularisation, l'incident n'est pas levé tant que l'amende n'a pas été payée. En moyenne 1.700 personnes intègrent la liste des interdits de chèque chaque mois. En tout 642.385 personnes étaient frappées d'interdiction d'émission de chèque à fin 2017. □

F.Fa